



# POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## **PV-08 RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS**

### PV-08-09 Parachutes dorés

La Caisse s'oppose aux primes de départ excessives versées à un administrateur ou à un dirigeant d'entreprise dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition qui se traduit par un changement de contrôle de l'entreprise.

La Caisse s'oppose aux primes de départ consenties à des dirigeants qui occuperont un poste au sein de la nouvelle entité.